

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 19/01/2023	MATHEMATIQUES 1 (ANALYSE 1 + ALGEBRE 1)	09h00 10h30		
		INFORMATIQUE 1	11h00 12h30		

NB : - Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées.

- Les étudiants n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 26/01/2023	PHYSIQUE 1	09h00 10h30		
		ECM 1 FRANÇAIS 1	11h00 12h30		

NB : - Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées.

- Les étudiants n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 02/02/2023	CHIMIE 1	09h00 10h30		
		DESSIN 1 METIER 1	11h00 12h30		

NB : - Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées.

- Les étudiants n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.

Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (*Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées*).
 - Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
 - S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.
- * L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*
- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.
- Les étudiants ne figurant pas sur les listes d'examens doivent se présenter au département pour régulariser leur inscription avant le début de la session d'examens.***